

DECRET N° 83/854 du 22/II/83  
PORTANT CREATION DU CENTRE D'APPLICATION DE  
LA STATISTIQUE ET DE LA PLANIFICATION  
(C.A.S.P.)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
  - (/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'Article 47 de la Constitution ;
  - (/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - (/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
  - (/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
  - (/u le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
  - (/u la Loi n°20/80 du 11 Septembre 1980, portant réorganisation du système Educatif en République Populaire du Congo ;
  - (/u le Décret n°81/505 du 8 Août 1981, portant attributions et organisation du Ministère du Plan sur proposition du Ministre du Plan ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Il est créé sous la Tutelle du Ministère du Plan en République Populaire du Congo, un Centre d'Application de la Statistique et de la Planification (C.A.S.P.), dont le Siège est à BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2.- Le Centre d'Application de la Statistique et de la Planification est un Etablissement Public, de formation Professionnelle dans le domaine de la Statistique et de la Planification.

ARTICLE 3.- Un Décret pris en Conseil des Ministres précisera les Statuts du Centre d'Application de la Statistique et de la Planification.

ARTICLE 4.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signature sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 NOVEMBRE 1983

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,-

Le Premier Ministre, Chef, du Gouvernement,

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre du Plan,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education Nationale

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre des Finances,

A. NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Itihi Ossetomba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

B/P. Dpt. Idéologie et Education.....	2
MEN.....	2
MINI-TPG.....	2
S.G.P.....	2
DGTFF/DFP.....	2
CF.....	2
COMI-PO.....	10
U.J.S.C. PLAN.....	2

MINI-PLAN.....	2
MINI-FINANCES.....	2
DG/CNSEE.....	2
DIR C.A.S.P.....	2
DE.....	2
SG.C.M/B.C.....	10
COMITE PARTI PLAN.....	2
DIR.CENTRALE PLAN.....	18/64